

**Communauté Economique et
Monétaire de l'Afrique centrale**



République du Cameroun

Paix – Travail – Patrie



Programme Economique Régional

Volet Cameroun

Mai 2011

Introduction

Liens du PER/CEMAC avec les priorités politiques du gouvernement camerounais

Le principal défi que le Cameroun doit relever en matière de développement consiste à stimuler la croissance et à s'assurer que les retombées sont réparties de manière équitable au sein de la population afin de faire reculer la pauvreté. Le document intitulé « Vision 2035 » – qui se veut un cadre de réponse à ce défi –, contient des objectifs de développement ambitieux définis par les pouvoirs publics et sert de point d'encrage à long terme pour le nouveau Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi DSCE 2010-2020.

Ce document énonce principalement l'objectif de réduction de la pauvreté à moins de 10 % pour élever le Cameroun au statut de pays à revenu intermédiaire, en faire une nation industrialisée et consolider la démocratie et l'unité nationale. Le DSCE met en exergue les principaux problèmes à résoudre de 2010 à 2020 notamment, la faible productivité, le risque d'une crise énergétique, les effets de la crise financière mondiale, l'insécurité alimentaire, la pauvreté ambiante et le taux élevé de chômage. D'importants investissements infrastructurels sont prévus dans le DSCE et visent à stimuler la croissance principalement dans le secteur de l'énergie, de l'infrastructure routière et portuaire, de l'approvisionnement en eau et des technologies de l'information. Ils visent également l'accroissement de la productivité dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des mines ainsi que dans les principales chaînes de valeur (bois, technologies de l'information et de la communication, tourisme) et l'amélioration du climat des affaires. Leur objectif est aussi de renforcer le développement humain et de créer massivement des emplois dans le secteur structuré. Le DSCE accorde également une place de choix à l'intégration régionale et consacre un chapitre entier à l'amélioration de la gestion des affaires publiques, notamment aux actions concrètes concernant la corruption, la passation des marchés publics, le climat des affaires et la participation civique.

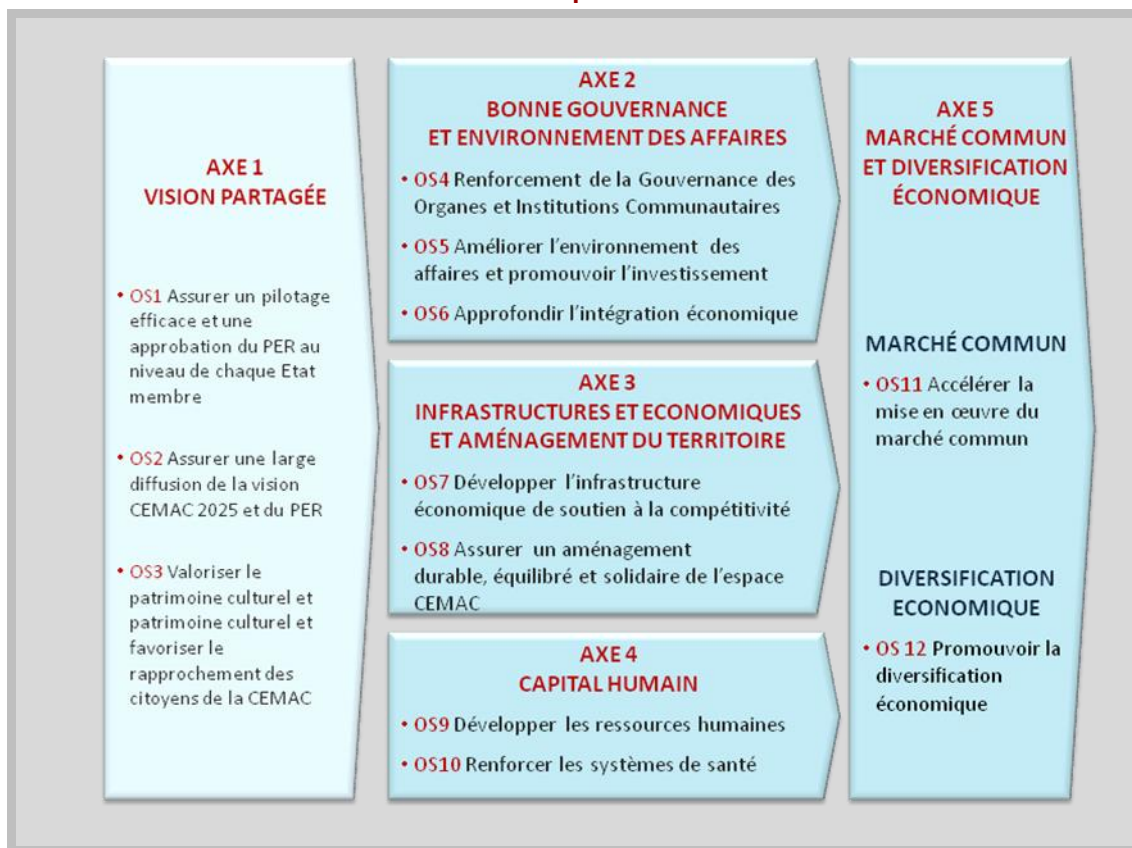
Les principaux objectifs de développement énoncés par la « Vision 2035 », le DSRP et le DSCE cadrent avec ceux du PER CEMAC au niveau communautaire qui, après avoir fait le diagnostic de l'économie de la Sous-région dans son ensemble, retient des programmes et projets qui visent à faire de la CEMAC un espace émergent d'ici 2025. Au niveau national, le PER CEMAC va améliorer le niveau et la qualité des infrastructures du Cameroun, à travers le financement de quatre tronçons routiers, de deux projets d'interconnexion électrique, de la fibre optique et de la mise en place d'AIR CEMAC. Par ailleurs, le PER confortera la position du Cameroun comme centre d'excellence régional en matière d'agriculture tropicale, en installant à Dschang la Plateforme Régionale Qualité Innovation en matière d'agriculture tropicale. De façon globale, le PER appuiera la politique nationale Qualité et Mise à Niveau des filières économiques du Cameroun, par un appui financier direct et par la mise en

place de fortes synergies régionales. De même, l'amélioration globale de l'environnement des affaires dans la zone CEMAC contribuera à l'attrait de l'économie Camerounaise et au développement des investissements. Le cadre réglementaire PPP déjà mis en place par la Cameroun sera renforcé et harmonisé au niveau de l'ensemble CEMAC, les capacités de l'Institut National de statistique seront renforcées, de même que celles de l'administration en matière de politiques commerciales et de concurrence et de négociations commerciales internationales. Enfin, le Cameroun consolidera sa position de plateforme régionale dans le développement du capital humain avec la position renforcée de l'OCEAC, l'appui à la réforme LMD des universités, le soutien à la formation professionnelle et l'émergence d'un à deux centres d'excellence dans la formation technique supérieure. Au total, l'économie Camerounaise sera plus compétitive au sein d'une CEMAC mieux intégrée et valorisant mieux, avec un maximum de synergies régionales, ses ressources.

Le PER CEMAC se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et 89 projets.

Les cinq axes sont : i) la vision partagée, ii) la bonne Gouvernance et l'environnement des affaires, iii) les Infrastructures économiques et l'aménagement du territoire, iv) le capital humain et v) le marché commun et diversification économique. L'encadré 1 présente un panorama des axes et des objectifs stratégiques. L'axe 1 Vision partagée, qui vise à assurer la diffusion et le partage de la vision CEMAC 2025, se décline en 3 objectifs stratégiques : Assurer un pilotage efficace et une appropriation du PER au niveau de chaque État membre, assurer une large diffusion de la Vision CEMAC 2025 et du PER et valoriser le patrimoine culturel et favoriser le rapprochement des citoyens de la CEMAC. L'axe 2 Bonne Gouvernance et Environnement des affaires, qui vise à bâtir des institutions communautaires solides et un environnement des affaires attractif dans l'espace CEMAC, se décline en 3 objectifs stratégiques : consolider la Bonne Gouvernance, améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement et approfondir l'intégration économique. L'axe 3 Infrastructures économiques et aménagement du territoire, qui vise à assurer la mise à niveau de la CEMAC en matières d'infrastructures économiques, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer l'infrastructure économique de soutien à la compétitivité et assurer un aménagement durable, équilibré et solidaire de l'espace CEMAC. L'axe 4 Capital Humain, qui vise à renforcer de manière substantielle le capital humain de la Communauté, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer les ressources humaines et renforcer les systèmes de santé. Enfin, l'axe 5 Marché commun et diversification économique, qui vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants et en une plateforme compétitive d'exportation vers les marchés internationaux, se décline en 2 objectifs stratégiques : accélérer la mise en œuvre du Marché Commun et promouvoir la diversification économique.

Encadré 1: Master plan du PER CEMAC



La mise en œuvre du PER va connaître une montée en régime progressive de 2011 à 2015

Cette stratégie progressive de mise en œuvre répond à trois contraintes qu'il est indispensable de prendre en compte : i) les capacités des institutions communautaires, en particulier de la Commission de la CEMAC, qui vont se renforcer progressivement et permettre une activité de plus en plus élargie, ii) le calendrier de mise en œuvre des projets, qui doivent passer par une phase d'études et de préparation avant la phase d'exécution, iii) la disponibilité du financement, qui sera également progressive parallèlement à la mobilisation des partenaires autour du PER CEMAC.

Sources et méthodes d'élaboration du PER-VOLET-PAYS

Pour que le Programme Economique Régional (PER) soit efficace, il faut qu'il soit pris en charge par le pays et reçoive un large appui de l'opinion publique. Le PER-VOLET-PAYS décrit les programmes et projets, structurels et intégrateurs qu'un pays mettra en œuvre pendant entre 2011 et 2025 pour « faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain. Les PER-VOLET-PAYS sont élaborés par les gouvernements des Etat membres de la Communauté avec le concours des services de la Commission de la CEMAC selon un processus participatif dans

lequel s'impliquent toutes les parties prenantes au niveau national. Les PER-VOLET-PAYS servent de cadre aux financements communautaires.

Cinq grands principes régissent le dispositif des PER-VOLET-PAYS. Les Programmes Economiques Régionaux des pays doivent être :

- Elaborés par les Cellules nationales du PER avec une large participation de la société civile;
- axées sur les résultats et les mesures susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur les pauvres;
- intégrateurs dans la perspective de sélection des programmes et projets
- orientées sur le partenariat via la participation concertée des partenaires du développement (gouvernement, parties prenantes au niveau national et bailleurs de fonds extérieurs);
- et inscrites dans une perspective à long terme du recul de la pauvreté.

En effet, prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets a été adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

1. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
2. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
3. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.

Le PER-VOLET-PAYS n'en est pas pour autant un document négocié. Il fait ressortir toutes les différences qu'il peut y avoir entre le programme défini par le pays et ceux conçus dans une optique essentiellement intégrateur. Un rapport d'avancement annuel sera publié durant sa mise en œuvre.

TABLES DES MATIERES

Document liminaire

Introduction
Table des matières
Sigles et abréviations
Sources et méthodes
Indicateurs de Base

Première partie : Information de base sur le pays

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique
1.1.2. Climat, sols et végétation
1.1.3. Population
1.1.4. Organisation politique et administrative

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

1.2.1. Situation économique
Evolution du niveau des prix
Finances publiques
Dette
Commerce extérieur
Principales contraintes au développement
1.2.2. Situation sociale
1.2.3. Perspectives à moyen terme

Deuxième partie : La réponse communautaire face aux priorités de développement du Cameroun

2.1. Les grandes lignes de politiques et stratégies de développement du Cameroun

2.2. Les Axes stratégiques du PER CEMAC face aux priorités du Cameroun

2.2.1. Projets intégrateurs du Cameroun pour le quinquennat 2011-2015

2.2.2. Projets intégrateurs du Cameroun pour les deux quinquennats suivants

SIGLES ET ABREVIATIONS

A compléter par l'équipe CEMAC au terme de la rédaction de la version finale du document.

INDICATEURS DE BASE

SUPERFICIE

POPULATION

PIB PAR HABITANT (2010)

INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (2010)

STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE

Densité de la population (2010)
Taux de croissance démographique
Répartition de la population
 Urbaine
 Rurale

SANTE

Taux de mortalité infantile
Espérance de vie à la naissance
Accès à l'eau salubre
Accès aux moyens d'assainissement
Médecins pour 25 000 Habitants

EDUCATION

Taux brut de scolarisation au primaire
Taux net de scolarisation au primaire
Taux brut de scolarisation au secondaire
Taux net de scolarisation au secondaire
Taux d'alphabétisation des adultes de 10 ans et plus

ECONOMIE

Croissance réel du PIB (2010)
Taux moyen de croissance (2000-2010)
Part du secteur d'activité dans le PIB
 Primaire
 Secondaire
 Tertiaire
Dette publique
Ratio du service de la dette
Seuil de pauvreté

INFRASTRUCTURES

Routes revêtues
Routes en terre
Voies ferrées

PREMIERE PARTIE

INFORMATION DE BASE SUR LE PAYS

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique

Sa géographie est variée, allant des sols semi-désertiques de type sahélien au nord en passant par les prairies jusqu'à la forêt équatoriale au sud. Cette diversité est d'autant plus propice aux activités économiques et agricoles que, en réalité, 70 % de la population dépend de l'agriculture et des activités pastorales pour leur subsistance. La proportion du territoire camerounais affectée à la conservation est l'une des plus forte en Afrique, environ 14 % étant érigée en parcs nationaux, réserves, sanctuaires et concessions de conservation

Six pays ont une frontière commune avec le Cameroun. À l'ouest, il y a le Nigeria, à l'est ce sont le Tchad et la République centrafricaine, au sud la République du Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale. Sa superficie est de 475 442 km².

1.1.2. Climat, sols et végétation

On y retrouve des climats variés allant des forêts tropicales du Sud à la savane du Nord en passant pas les montagnes de l'Ouest.

L'économie du Cameroun est principalement agricole. Les principales cultures commerciales sont le cacao, le café, le tabac, le coton et les bananes.

Le Cameroun compte sept parcs nationaux qui possèdent un important effectif d'animaux représentatifs de la faune africaine (éléphants, lions, girafes, rhinocéros, panthères, damalisques, hippopotames, gorilles, guépards, etc.).

1.1.3. Population

Plus de 16 millions de personnes peuplent le pays où la population est très jeune. En effet, plus de quatre personnes sur dix ont moins de 15 ans.

Le Cameroun compte 240 ethnies, réparties en trois grands groupes (Bantous, Semi-Bantous, Soudanais).

Les deux principales ethnies du pays sont d'abord les Fangs qui forment presque 20 % de la population et d'autre part les Bamiléké et les Bamouns qui en représentent 18,5 %.

1.1.4. Organisation politique et administrative

La capitale politique du Cameroun est Yaoundé. Plus de 1,4 millions de personnes y habitent selon les dernières estimations effectuées. La plus grande ville est Douala qui est considérée comme étant la capitale économique du pays. Les villes de Bafoussam, Maroua, Bamenda, Garoua restent d'importants centres urbains.

Le français et l'anglais sont les langues officielles, c'est-à-dire les langues qui sont enseignées à l'école et utilisées au gouvernement. Elles sont parlées respectivement par 70 % et 30 % de la population. Toutefois, il existe environ 240 langues nationales parlées par les différentes ethnies du Cameroun.

Depuis son accession à l'indépendance, le Cameroun est resté très stable politiquement. Le premier Président de la République, Ahmadou Ahidjo, est demeuré au pouvoir jusqu'en 1982. Il a été remplacé de manière pacifique par Paul Biya, le fondateur du Rassemblement démocratique du peuple camerounais. Après des troubles civils, le système multipartiste a été instauré en 1990. M. Biya a remporté les élections organisées en 1997 et 2004.

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

1.2.1. Situation économique

Le Cameroun est doté d'importantes ressources naturelles notamment du pétrole, des essences de bois économiquement rentables et des produits agricoles à forte valeur ajoutée (café, coton, cacao). Le gaz naturel, le fer, la bauxite et le cobalt sont des ressources non encore exploitées. L'économie camerounaise est relativement diversifiée.

Globalement, l'activité économique nationale s'est consolidé en 2010 en rapport avec la reprise de la demande mondiale, notamment des matières premières exportées par le pays et l'intensification des activités aussi bien dans l'industrie (transformation de bois, industries textiles), que dans les services, en particulier le transport. Après le ralentissement de 2009 (1,9%), le taux de croissance économique est reparti à la hausse pour atteindre 3,0% en 2010. Cette croissance serait soutenue également par l'amélioration de l'offre énergétique, le maintien du dynamisme des BTP, la reprise des activités d'exploitation forestière, l'embellie constante des télécommunications et l'augmentation de la demande à travers la contractualisation de nouveaux agents publics.

Finances publiques

La stratégie budgétaire du pays à moyen terme vise à limiter le déficit budgétaire lorsque les recettes pétrolières sont importantes en ayant recours à celles-ci pour financer des investissements générateurs de croissance et éviter ainsi aux générations futures de se retrouver dans une situation d'endettement intolérable. Cette stratégie fait ressortir le caractère volatile du pétrole (et des recettes qui en découlent) et la nécessité de prendre en compte les obstacles qui freinent la croissance tout en maîtrisant la dette.

On note que le budget de l'Etat pour l'exercice 2010 a connu, en septembre, des ajustements dans son volume et dans sa répartition, par l'Ordonnance n° 2010/001 du

15 septembre 2010 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2009/018 du 15 décembre 2009 portant loi de finances de la République du Cameroun.

Dans ce contexte, les recettes budgétaires totales s'inscriraient en hausse de 1,8% à 1 873,0 milliards en 2010 contre 1 839,5 milliards une année auparavant. Cette tendance à la hausse s'expliquerait par l'accroissement de 6,3 % des recettes non pétrolières en dépit d'une baisse de 10% des recettes pétrolières. En effet, les recettes non pétrolières s'évalueraient à 1 416,4 milliards en 2010 contre 1 332,2 milliards l'année précédente. Cette évolution procéderait des progressions attendues dans les impôts sur les revenus des personnes physiques (+32,3%), des taxes sur les biens et services (+4,2%) et des taxes sur le commerce international (+9,5%). La hausse des taxes sur le commerce international serait imputable à un meilleur fonctionnement du système SYDONIA alors que l'amélioration des recettes fiscales traduirait la volonté du Gouvernement de mobiliser plus de recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement du dispositif de collecte des régies de recettes.

Quant aux dépenses budgétaires, elles progresseraient de 10,1% à 2 128,2 milliards en 2010 contre 1 933 milliards un an plus tôt. Les dépenses courantes passeraient à 1 499 milliards en 2010 contre 1 492,4 milliards en 2009, en augmentation de 0,4%. Les traitements et salaires atteindraient 632 milliards en 2010 contre 629,4 milliards en 2009 (+0,4%). Pour leur part, les transferts et subventions se situeraient à 353 contre 289,5 milliards en 2009 (+21,9%). En revanche, les dépenses de biens et services reviendraient à 476,2 milliards contre 541 milliards en 2009 (-12%). Enfin, les dépenses en capital augmenteraient de 5,2%, pour s'établir à 629,2 milliards en 2010, soit 448 milliards sur ressources locales et 181,2 milliards sur ressources extérieures, contre 440,6 milliards en 2009.

Dettes

L'allègement de la dette obtenue en 2006 au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPT) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a amélioré de manière significative le niveau d'endettement du pays et a fourni un espace budgétaire supplémentaire, faisant ainsi une place particulière aux dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté.

Ainsi, le ratio du service de la dette extérieure par rapport aux exportations passerait de 4,4% en 2009 à 3,2% en 2010. Celui du service de la dette extérieure par rapport aux recettes budgétaires passerait de 5,7% en 2009 à 4,7% un an plus tard. Le ratio du stock de la dette extérieure par rapport au PIB passerait de 8,3% en 2009 à 9% en 2010.

Commerce extérieur

Dans le domaine des échanges avec l'extérieur, le solde des comptes extérieurs des transactions courantes, hors dons s'améliorerait sensiblement. Son déficit, de 500,8 milliards (4,4% du PIB) en 2009, reviendrait à 45,1 milliards (0,4% du PIB) en 2010,

en liaison avec les performances attendues dans les évolutions de la balance commerciale et des transferts courants suite à la reprise de l'activité mondiale.

En effet, la balance commerciale enregistrerait un excédent de 124,1 milliards en 2010 contre un déficit de 175,5 milliards une année plus tôt, en raison d'une amélioration des termes de l'échange de 3,2% suite à la progression de l'indice des prix à l'exportation de 15,6%. Cette tendance à la hausse procéderait de l'accroissement plus prononcé des cours internationaux du pétrole brut, renforcé avec notamment la hausse des cours du coton et du caoutchouc. L'indice des prix à l'importation progresserait de 12% en 2010. Par ailleurs, l'excédent des transferts courants s'établirait à 396,3 milliards en 2010 contre 256,5 milliards en 2009, en raison de l'accroissement des dons et, le déficit de la balance des revenus reviendrait à 42,3 milliards en 2010 contre 70,4 milliards en 2009, en liaison avec la baisse des intérêts sur la dette extérieure. Cependant, le déficit de la balance des services s'améliorerait légèrement à 436,3 milliards contre 445,5 milliards en 2009.

1.2.2. Situation sociale

Entre 2001 et 2007, les taux de pauvreté, environ 40 %, n'ont pratiquement pas changé. En outre, 55 % des ménages ruraux sont pauvres, contre 12 % de ménages urbains et environ 87 % des pauvres vivent dans les zones rurales. Ces données montrent les grandes inégalités géographiques et socioéconomiques que connaît le Cameroun.

Dans les circonstances actuelles, il est peu probable que le Cameroun réalise l'un quelconque des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), à l'exception éventuellement de ceux relatifs à l'éducation primaire pour tous et à la promotion de l'égalité des sexes. Un certain nombre de facteurs, notamment dix années d'austérité budgétaire, une mauvaise gestion des affaires publiques et la distribution inéquitable des ressources et des services publics, en particulier dans le secteur de la santé, entre les zones rurales et les zones urbaines ainsi qu'entre les régions, peuvent être à l'origine de la faible croissance économique et des résultats de développement en demi-teinte. Toutefois, des avancées notables ont été réalisées. Le taux d'achèvement de l'éducation primaire est passé à 71 % en 2007-2008 (contre 67 % en 2006-2007). Des progrès ont également été observés en matière d'égalité des sexes, des efforts ayant été déployés pour améliorer le taux de scolarisation des filles. La majorité des indicateurs clés relatifs à la santé et à la nutrition infantile cependant se sont dégradés depuis 1990. Dans la Région du Nord, le niveau de malnutrition infantile est exceptionnellement élevé et l'épidémie de choléra fait rage. En outre, presque 70 % de la population urbaine et toutes les populations les plus démunies des zones urbaines n'ont pas accès aux services d'utilité publique ou aux services de base.

La stratégie pour la croissance et l'emploi du Cameroun adoptée en 2009 par le Gouvernement demeure le cadre de référence en matière de stratégie de réduction de la pauvreté. Dans le cadre de cette stratégie, le Gouvernement s'est fixé notamment pour objectifs à l'horizon 2020, notamment de ramener le sous-emploi de 76% à moins de

50% en 2020, avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an, de ramener le taux de pauvreté monétaire de 40% en 2007 à moins de 28% en 2020 et de réaliser à l'horizon 2020 l'ensemble des OMD.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'est engagé à augmenter substantiellement les crédits budgétaires alloués aux dépenses de pauvreté. Ces crédits sont passés de 838,55 milliards en 2007 à 1 173,73 milliards en 2010, soit une progression de 40%.

En particulier, dans le domaine de la santé et de l'éducation, le Gouvernement a mené plusieurs actions. Ces actions ont porté sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité du système éducatif national (contractualisation des enseignants et construction des salles de classe) et de l'amélioration du taux de couverture vaccinale.

1.2.3. Perspectives à court terme

Selon les données disponibles, l'activité économique se caractériserait en 2011 par une consolidation de la croissance en liaison principalement avec la bonne tenue du secteur non pétrolier, une amélioration des soldes budgétaires et des comptes extérieurs dans un contexte de reprise de tensions inflationnistes.

En effet, le taux de croissance du PIB réel s'établirait à 3,9% en 2011 contre 3% en 2010. Parallèlement, les estimations actuelles tableraient sur un taux d'inflation de 2% en 2011 contre 1,1% en 2010.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire, base engagements, hors dons, reviendrait à 1,6% du PIB en 2011 contre 2,2% du PIB en 2010. S'agissant des échanges extérieurs, le solde du compte des transactions courantes, hors dons, se dégraderait davantage en 2011, passant de -0,6% du PIB en 2010 à -4,8% du PIB une année plus tard.

DEUXIEME PARTIE

**LA REPOSE COMMUNAUTAIRE FACE AUX PRIORITES DE
DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN**

2.1. GRANDES LIGNES DE POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN

Si l'économie camerounaise connaît une croissance ininterrompue depuis six ans, le Gouvernement est conscient que le niveau de vie des populations ne pourra s'améliorer durablement que si le rythme de croissance économique dépasse largement et pendant une longue période celui de la croissance démographique.

Aussi le principal objectif de développement du Gouvernement consiste-t-il à améliorer significativement les conditions de vie des populations pour faire reculer durablement la pauvreté.

Cet objectif est au centre du «document de stratégie de réduction de la pauvreté », adopté en avril 2003. Selon ce document-cadre de politique économique et financière à moyen terme, l'action du Gouvernement visera à :

- la promotion d'une croissance économique forte et de haute qualité ;
- b) l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales ciblées de lutte contre la pauvreté ;
- c) l'accroissement de l'efficacité de la gestion des dépenses publiques et le renforcement de la bonne gouvernance.

La stratégie de développement du secteur rural (DSDSR), constitue la composante productive du programme de stratégie de réduction de la pauvreté (document DSRP) à côté d'une composante sociale couvrant les secteurs éducation, santé, urbanisme, etc.

L'objectif global de cette stratégie vise à réunir les conditions permettant d'assurer une croissance soutenue, durable et équitable du secteur rural afin d'affronter avec succès les défis majeurs que représentent la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, le défi de la mondialisation et le défi environnemental.

A ce titre, elle doit assurer les conditions d'une croissance soutenue et durable, seule capable d'améliorer le niveau de vie des populations. En d'autre terme, le rythme de la croissance économique du secteur devra dépasser largement et pendant une longue période celui de la croissance démographique.

La stratégie devra, en outre, assurer une croissance équitable : c'est à dire, qui permette une répartition de la croissance et de ses fruits auprès de l'ensemble de la population et, en particulier, auprès des catégories sociales les plus démunies : les pauvres, les femmes, les jeunes, etc.

Les objectifs spécifiques pour chacun des 4 axes stratégiques retenus, à savoir :

1. La modernisation des systèmes de production, objectif du premier axe d'intervention, consiste à réunir les mesures pour améliorer, d'une part, la

productivité des exploitations agricoles, de productions animales (élevage et pêche) et des entreprises forestières, et, d'autre part, les performances des filières de productions vivrières et commerciales, et ce en termes de compétitivité, prix et qualité.

2. Les missions de l'Etat s'inscrivent, dorénavant, dans un environnement largement libéralisé. Dans ce cadre, l'objectif spécifique de l'axe "restructuration institutionnelle" consiste à mettre en place un cadre institutionnel rénové capable d'inciter les acteurs économiques et sociaux par des politiques et des services publics de qualité à opérer des choix qui assurent une croissance soutenue, durable et équitable () du secteur. Pour ce faire, l'Etat doit promouvoir les bases d'un meilleur fonctionnement du marché en corrigeant les imperfections et les défaillances ; en d'autres termes, l'Etat doit mettre en place un environnement incitatif favorable au développement de l'initiative privée, individuelle et associative.
3. L'objectif du troisième axe de la stratégie – l'adaptation du cadre incitatif - consiste à réunir les conditions, en particulier l'environnement légal et économique, qui encourage pleinement les initiatives privées, individuelles et collectives, en faveur d'un développement durable du secteur rural camerounais.
4. Enfin, la gestion durable des ressources naturelles constitue l'objet du quatrième axe de la stratégie du secteur rural. Il s'agit d'organiser et encourager les initiatives étatiques et privées, individuelles et communautaires, en faveur d'un développement durable respectueux de l'environnement.

De ces 4 axes stratégiques du DSDSR découlent 16 programmes dont 10 sont directement touchés par le PNDP. Dans ses efforts de maintien d'une croissance forte, durable et équitable du secteur axée sur (i) la réduction de la pauvreté, (ii) la satisfaction d'une demande alimentaire nationale en forte expansion, (iii) l'intégration dans les marchés internationaux et sous-régionaux et (iv) la pérennité des performances du secteur à long terme, le Gouvernement a élaboré une stratégie intégrée de développement rural bâtie autour de quatre grands axes stratégiques que sont la modernisation de l'appareil de production, la restructuration du cadre institutionnel, l'amélioration du cadre incitatif et la gestion durable des ressources naturelles. La modernisation de l'appareil de production consiste à (i) rendre accessibles et disponibles les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants aux populations rurales les plus défavorisées, (ii) promouvoir l'accès aux innovations techniques à travers le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation et (iii) développer la compétitivité des filières de production.

Un accent particulier sera mis sur l'agriculture paysanne, et parallèlement, une priorité sera accordée au développement des petites et moyennes entreprises agricoles. Les autorités encourageront à cet effet la mise en place d'un cadre de concertation et le développement des liens contractuels entre les entreprises d'approvisionnement d'intrants et les organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles.

De même, elles faciliteront l'émergence d'un secteur privé plus efficace et des ONG qui puissent, de manière efficiente, prendre le relais dans les opérations d'animation, d'éducation, d'organisation des communautés rurales, de fourniture d'intrants, des services de soins de santé animale, de production des semences et plants, d'appui à la commercialisation, etc.

La restructuration du cadre institutionnel vise à consolider la politique de professionnalisation du secteur rural afin que les producteurs agricoles, les éleveurs et les pêcheurs acquièrent les capacités de s'organiser de façon autonome autour d'objectifs conformes à leurs priorités et à leurs intérêts. Dans le sous-secteur forestier notamment, l'action consistera en priorité à mettre en œuvre les réformes et les résultats de la revue institutionnelle, et de rendre effectif le Programme Sectoriel Forêt – Environnement (PSFE) considéré comme le cadre de référence de la mise en œuvre de la politique forestière et environnementale du Gouvernement. Dans les sous-secteurs agriculture et élevage, des mesures seront prises en vue d'assurer des services publics de qualité et de réorienter les politiques et les institutions en faveur des populations rurales pauvres. L'amélioration du cadre incitatif permet au Gouvernement de (i) promouvoir en partenariat avec le secteur privé, les bases d'un meilleur fonctionnement des mécanismes de marché en vue d'améliorer l'accès des producteurs ruraux aux exigences de la demande, aux nouvelles technologies et au marché financier et (ii) veiller particulièrement à l'application et à l'opérationnalisation des différents textes sur le secteur. La gestion durable des ressources naturelles permettra aux autorités d'organiser et d'encourager les initiatives privées et communautaires en faveur d'un développement respectueux de l'environnement à travers notamment :

- (i) une gestion coordonnée et concertée des ressources naturelles renouvelables entre les différentes administrations et les principaux utilisateurs (ONG, société civile, communautés rurales, etc.) ;
- (ii) la préservation et la restauration des potentiels de production et ;
- (iii) une bonne gestion locale des infrastructures rurales collectives.

D'autres mesures seront prises en vue de garantir la durabilité des ressources naturelles. Elles porteront notamment sur la protection de la fertilité des sols, la conservation de la ressource en eau, la protection des pâturages, la conservation de la biodiversité, etc. La stratégie du secteur rural est une stratégie "volontariste" de croissance de la production qui s'appuie sur (i) les exploitations de production familiales, (ii) les unités de production paysannes semi-intensives et intensives, (iii) les unités de transformation et de distribution de produits et sous-produits, et (iv) les spécificités agro-écologiques régionales. Cette stratégie entend mettre en œuvre une politique active d'accompagnement socio-économique qui viendra assurer et renforcer le caractère équitable de la croissance. Cette politique visera entre autres des actions de développement des infrastructures rurales (magasins de stockage, marchés, routes et pistes rurales, accès à l'eau potable et à l'électrification, etc.) et de développement communautaire.

Les priorités du DSDSR en révision ont été replacées dans une perspective de très long terme à travers la « Vision 2035 ».

A compléter :

- Objectifs généraux de « Vision 2035 »
- Objectifs spécifiques
- Principaux Axes stratégique de la mise en œuvre de « Vision 2035 »

2.2. LE PER CEMAC COMME REPONSE AUX PRIORITES DU CAMEROUN

2.2.1. Les Axes stratégiques du PER CEMAC

Axe 1 Vision partagée

Le PER CEMAC représente avant tout une nouvelle vision du développement de la région. Cette nouvelle vision doit être partagée par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) afin de renforcer leur adhésion, de mobiliser les énergies dans la bonne direction et de garantir une bonne mise en œuvre des programmes. Pour y arriver, cet axe vise 3 objectifs.

Objectif stratégique 1 : assurer une bonne diffusion de la Vision 2025 de la CEMAC et le PER

Le programme de diffusion et de partage du PER vise à assurer une large appropriation du PER au niveau de tous les acteurs qui seront appelés d'une façon ou d'une autre à être impliqués dans sa mise en œuvre, les acteurs de « première ligne ». Il s'agit notamment des experts et Autorités communautaires, des experts et Autorités nationales, du secteur privé et des partenaires au développement. Pour ces acteurs, une série de séances de présentation du PER suivies d'échanges et de discussions seront organisées durant le premier semestre 2010, ceci dans le cadre d'une tournée dans chaque Etat membre. De même, des séances de partage seront organisées auprès des institutions communautaires afin que leur personnel s'imprègne largement de la nouvelle Vision. Au niveau des partenaires au développement, une première réunion au sein de la CEMAC rassemblera tous les représentants des partenaires au développement, qui seront chargés et transmettre les informations auprès de leurs maisons-mères. En complément, quelques séances de travail spécifiques pourront être organisées avec les principaux partenaires au siège de leur maison mère. Pour accompagner ce travail de diffusion, un CD Rom présentant l'ensemble du PER sera élaboré et diffusé.

Le partage de la vision passe d'abord par une large diffusion du PER, que ce soit par une présentation directe (programme 1) ou une communication.

Le programme de communication institutionnelle du PER vise à partager les nouvelles ambitions de la CEMAC avec un public plus large, qu'il s'agisse des citoyens de la CEMAC, du secteur privé qui doit se les approprier dans le cadre de ses propres stratégies de développement, des investisseurs internationaux qui doivent les intégrer dans le choix de leur portefeuille d'investissement ou des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux (institutions publiques ou privées, Fondations, ONG...). Une stratégie de communication sera d'abord élaborée, de façon à formaliser les objectifs visés, les cibles de la communication, les canaux les plus appropriés et les supports requis.

Objectifs stratégique 2 : Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre

Le PER constituera désormais le document de référence de l'action communautaire. Il présente comment, en agissant de façon coordonnée dans certains domaines, les Etats membres de la CEMAC seront capables de diversifier leurs économies et d'accélérer leur croissance. Cette action communautaire coordonnée doit se refléter dans le plan de développement des Etats membres, de façon à ce que ces Etats au niveau national agissent en cohérence avec leurs engagements communautaires. Une fois accordés sur les programmes du PER, les Etats membres doivent s'assurer qu'ils regardent véritablement dans la même direction et agissent de concert pour sa mise en œuvre.

Le programme d'élaboration pour chaque Etat membre d'un PER volet Pays vise à assurer cette cohérence d'action. En partant du PER CEMAC et des plans de développement de chaque pays (stratégies de croissance accéléré, stratégies de lutte contre la pauvreté...), un document spécifique sera réalisé pour chaque Etat membre, mettant en cohérence ces deux niveaux et faisant en sorte que chaque Etat membre bénéficie au maximum de la stratégie régionale. Ce volet pays du PER sera élaboré avec les experts de chaque pays. Son élaboration renforcera l'appropriation du PER dans les

Etats membres et créera les bonnes conditions pour sa mise en œuvre effective dans chaque Etat membre.

Objectifs stratégique 3 : Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficace

Le contenu du PER étant clairement défini et décliné aussi bien au niveau régional que national, sa bonne mise en œuvre dépendra ensuite d'une claire répartition des rôles, aussi bien dans le pilotage que la mise en œuvre des programmes. Une telle répartition est présentée au chapitre 5 de ce document, avec notamment un Comité de pilotage, des groupes de projet au niveau régional et national, et une Cellule d'appui à la mise en œuvre du PER qui servira au quotidien de cheville ouvrière à la Commission de la CEMAC et au Comité de pilotage du PER pour la planification et le suivi des projets du PER.

La mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER vise à mettre en place ce dispositif. Ceci passera par la signature du décret de mise en place par les Chefs d'Etat, idéalement dès l'adoption du PER, puis par la mise en œuvre de ce décret à travers la mise en place des différentes structures.

Axe 2 : Gouvernance et environnement des affaires

Objectif stratégique 4 : Consolider la bonne gouvernance

La mise en œuvre des réformes institutionnelles et le renforcement des capacités des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté se traduira par un saut qualitatif majeur dans la gouvernance des institutions communautaires. Cela passera d'abord par la sécurisation de leur financement, les dysfonctionnements constatés jusque là dans la collecte et le reversement à la Commission de la CEMAC de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) rendant très difficile leur fonctionnement. En parallèle, Il s'avère indispensable de rationaliser le coût pour la Communauté de ses institutions spécialisées, leur mode de prise en charge actuelle n'étant pas pérenne. Par ailleurs, les capacités de la Commission de la CEMAC doivent être renforcées. En effet, la Commission de la CEMAC a hérité de l'ancien Secrétariat Exécutif d'une organisation peu performante, nécessitant une transformation à de multiples niveaux (les systèmes de gestion, les ressources humaines, la culture d'entreprise). Le nouveau Président de la Commission et son équipe ont résolument engagé cette transformation interne, qui devra cependant se poursuivre jusqu'en 2011 pour aboutir à une Commission véritablement capable de jouer son rôle de locomotive de la CEMAC, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du PER. Enfin, une amélioration significative de la gouvernance est requise dans tous les autres organes et institutions communautaires (BEAC, BDEAC, COBAC, Cour de Justice, Parlement). Dans tous ces organismes, la représentation plus équilibrée des Etats membres dans les instances de gouvernance doit se traduire en parallèle par une importance accrue accordée au sein de ces organisations à la compétence et à la performance, pour le bien non pas d'un Etat membre, mais de la Communauté dans son ensemble.

La réforme des marchés publics vis à réformer le système de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dans la CEMAC et à mettre en place des procédures plus transparentes, garantissant une meilleure gestion des ressources publiques de la Communauté. Les nouvelles procédures de passation des marchés conclus dans la Communauté doivent respecter les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de reconnaissance mutuelle, de non discrimination et de transparence, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures de passation de marchés publics. A ce titre, une Cellule de passation des marchés publics sera créée à la Commission de la CEMAC, chargée de veiller à la régularité de ces procédures à chaque étape du processus d'acquisition des fournitures, des services et des biens au sein de la Communauté. Dans chaque Institution, Organe et institution Spécialisée de la CEMAC, il devra être mise en place une commission des marchés publics chargée de mettre en œuvre toutes les procédures

de passation, d'exécution et de règlement des marchés. Pour ce faire, il s'agira plus spécifiquement pour chacune de ces commissions des marchés d'une part d'élaborer et de faire publier un plan prévisionnel annuel de passation des marchés et d'autre part de préparer les dossiers d'appels d'offres avec, au besoin, le concours de l'expertise de la Cellule de passation des de la Commission de la CEMAC.

Le renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières, conformément aux engagements internationaux des Etats pétroliers de la CEMAC, constituera enfin une composante importante du renforcement de la bonne gouvernance. Les ressources financières provenant de la gestion de ces matières premières représentent une part considérable des revenus de ces Etats et leur bonne utilisation constituera un levier clé pour l'émergence. Dans ce cadre, les pays pétroliers de la CEMAC ont souscrit à Politique régionale de suivi et d'évaluation de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) et au Renforcement du cadre réglementaire et de la transparence des transactions dans le secteur des Matières Premières en Afrique Centrale (REMAP-CEMAC). Il s'agira de veiller à la bonne mise en œuvre de ces engagements et d'accélérer le processus d'uniformisation des codes miniers des Etats membres de la CEMAC en cours.

Objectif Stratégique 5 : Approfondir l'intégration économique

Le renforcement du système statistique régional constitue dans ce cadre une priorité. Les Etats ainsi que les institutions communautaires ne disposent pas encore de statistiques harmonisées, fiables et cohérentes. Les données statistiques disponibles restent généralement concentrées sur les indicateurs macroéconomiques et conjoncturels et sur les statistiques du commerce extérieur. La mise en place d'un système statistique régional s'avère indispensable pour consolider le travail entamé au niveau de la surveillance multilatérale et appuyer de façon pertinente le développement des politiques sectorielles. A titre d'exemple, un outil statistique fiable et harmonisé devra permettre demain d'évaluer les retombées d'un programme de lutte contre la faim. Une étude globale de renforcement de ce système devra donc être réalisée avec comme objectifs de recenser les besoins statistiques des départements de la Commission et des Etats membres, d'étudier le degré d'harmonisation des statistiques sectorielles des Etats membres, d'analyser le système statistique régional, puis d'élaborer un programme régional à mettre en œuvre.

Le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale doit se poursuivre. Marqué par les booms pétroliers et la volonté des pays de rattraper les retards de développement, le contexte des économies de la CEMAC reste propice à certains dérapages, tels que l'inflation générée par de trop grosses dépenses publiques ou la circulation d'une trop grande masse monétaire. Ainsi, la CEMAC s'est engagée à mettre en œuvre un dispositif de surveillance multilatérale afin de contrôler la stabilité économique des pays et de la région et de conduire notamment à une meilleure maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques. Compte tenu des conditions spécifiques des différents Etats, les critères existants présentent certaines faiblesses : (i) les critères sur le solde budgétaire ne semblent pas en mesure de favoriser une

politique fiscale suffisamment contre-cyclique ; (ii) le critère sur l'inflation réduit la marge de flexibilité de la politique monétaire ; (iii) le critère sur la dette semblerait peu ambitieux. Ces faiblesses peuvent être revues à travers la reformulation des critères et indicateurs existants. La maîtrise du dispositif de surveillance multilatérale peut être améliorée en harmonisant les cadres législatifs nationaux, en renforçant les capacités des cellules nationales de suivi et en organisant des rencontres au niveau régional de délégués des Etats et des Institutions communautaires.

La mise en place de la réforme fiscale au sein de la CEMAC apparaît cruciale à plusieurs titres : établir des règles communes entre les Etats membres de la CEMAC et éviter ainsi les distorsions face à l'investissement, coordonner les actions de lutte contre la fraude, élargir la base fiscale et améliorer l'efficacité des administrations fiscales pour augmenter la résistance des systèmes fiscaux aux chocs de l'ouverture commerciale (pertes de recettes douanières) et de l'épuisement annoncé des réserves pétrolières dans certains Etats membres. Par ailleurs, Il apparaît nécessaire d'entamer une réflexion sur la mise en place d'une véritable fiscalité de développement, afin de rendre la CEMAC plus attractive et de susciter un flux d'investissements privés sans lequel l'émergence ne peut être envisagée.

Objectif Stratégique 6 : Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement

La réforme et l'harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands d'une part, et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé (PPP) d'autre part doivent permettre à la CEMAC de rattraper le retard pris dans les infrastructures stratégiques (électricité, transports, télécommunications, distribution d'eau, immobilier...) par le lancement de grands projets d'infrastructures financés par des partenariats publics privés. Le secteur public seul ne peut plus prendre en charge ces investissements. D'importantes ressources privées sont par contre disponibles au niveau mondial pour ce type de projets mais requièrent un cadre institutionnel, juridique et réglementaire approprié à ces montages relativement complexes ((BOT Build Operate Transfer, BOO Build Operate Own, BRT Build Rent Transfer ...). Quelques rares Etats membres ont démarré leur réforme institutionnelle (à l'instar du Cameroun pour le secteur de l'électricité) mais un long chemin reste à faire, pour bâtir dans chaque Etat membre un cadre adéquat et disposer des ressources humaines spécialisées capables de négocier et superviser la mise en œuvre de ces projets. Pour réussir, aucun Etat membre ne peut mener seul cette bataille. Non seulement un cadre régional harmonisé est incontournable dans le cadre de l'intégration économique, mais le niveau pointu d'expertise requis rend indispensable une approche coordonnée et la mise en commun des moyens. Ainsi, un cadre régional favorable aux PPP doit être rapidement élaboré au niveau communautaire. Par ailleurs, les réformes sectorielles doivent être accélérées. A cet égard et au regard du potentiel de la zone, le secteur de l'électricité constitue une priorité et toutes les synergies requises pour accélérer son développement doivent être exploitées. Dans ce cadre, une vraie volonté politique doit permettre la mise en place d'un marché intégré d'échanges d'électricité. Par ailleurs, le

Cameroun étant le seul pays disposant d'une société de patrimoine, il apparaît nécessaire d'envisager la création et d'étudier la faisabilité d'une société de patrimoine régional (couvrant plusieurs Etats) et disposant de la masse critique de compétences techniques et financières pour réellement prendre en charge le lancement des multiples projets requis dans le secteur de l'électricité. Une même dynamique doit se ressentir au niveau des transports, où les besoins de rattrapage sont également considérables (routes, chemins de fer, ports, aéroports) ou dans les télécommunications, où l'interconnexion des Etats membres par la fibre optique doit être menée à bout. Dans tous ces secteurs, l'accélération des investissements n'est pas simplement une question de moyens financiers, mais également de cadre institutionnel et réglementaire sur lequel la CEMAC doit aider les Etats membres à aller plus rapidement dans la bonne direction. Une réflexion régionale sur le cadre institutionnel et réglementaire adéquat dans chacun des secteurs (électricité, transports, télécommunications), ainsi que la mise en place d'une Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Infrastructures représentent deux leviers majeurs dans ce sens. Enfin, le système financier constituant également un support clé à la compétitivité de la CEMAC, la réforme des systèmes financiers doit se poursuivre et aboutir à terme à l'émergence d'un véritable marché commun des capitaux.

La mobilisation de ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER conditionnera la réalisation effective du PER. Trop de plans et projets, bien conçus, connaissent une mise en œuvre faible faute d'une stratégie adéquate de financement. Souvent, la forte dépendance de ces plans vis-à-vis de l'appui financier des partenaires au développement les condamnent à avancer au rythme des conditionnalités, c'est-à-dire lentement. De ce fait et au regard du niveau élevé d'investissements requis, la réussite du PER de la CEMAC passe par la mise en place d'une approche de financement innovante.

Ceci commence d'abord par la sécurisation du financement de la Communauté, avec non seulement de façon immédiate la disponibilité intégrale de la TCI, mais également à moyen terme, face au tarissement de cette ressource lié au démantèlement douanier, l'identification d'autres sources de financement. Cette identification devra faire l'objet d'une étude spécifique dès 2010. Il s'agit ensuite de garantir le financement des projets du PER. Dans ce cadre, la stratégie innovante qui a été conçue (voir au chapitre 5), permettra à la CEMAC de se donner réellement les moyens de son ambition et de jouer un rôle de catalyseur pour attirer vers la zone un maximum de sources de financement privées et publiques aujourd'hui disponibles. Plusieurs tables rondes des investisseurs permettront de canaliser ces ressources (table ronde des bailleurs de fonds, table ronde des investissements dans le secteur minier et métallurgique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur énergétique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur agro-alimentaire de la CEMAC...).

Le programme Entreprendre en zone CEMAC vise à développer l'esprit d'entreprise au sein de la CEMAC. En effet, la culture de l'entrepreneuriat est aujourd'hui faible au sein des Etats membres de la CEMAC, à l'exception du Cameroun. En particulier, la situation d'Etat pétrolier « rentier » semble avoir souvent favorisé une culture de

citoyen « rentier », avec un faible goût du risque. Or, le développement du secteur privé de la

CEMAC sera d'abord l'affaire des citoyens de la CEMAC. Certes, la présence de grands groupes privés apparaît nécessaire pour relier la CEMAC aux grands marchés internationaux et tirer vers le haut le tissu économique local. Mais le secteur privé ne se développera de façon significative que si des citoyens de la CEMAC prennent des risques et se lancent dans le privé pour saisir toutes les opportunités qui vont apparaître avec le PER. Cette dynamique doit être accompagnée par des politiques spécifiques au niveau des Etats membres, de la CEMAC, et en collaboration avec différentes institutions ou pays partenaires. Par ailleurs, les exportations des six pays de la CEMAC sont insignifiantes. La CEMAC représente de l'ordre de 15 % des exportations ACP vers l'Union Européenne. Le poids de la CEMAC dans l'ensemble ACP est nettement plus faible si l'on considère les exportations agricoles ; il chute en effet de 15 à 6 %. Ce programme « Entreprendre en zone CEMAC » devrait permettre de développer davantage les exportations de la CEMAC, à travers notamment le renforcement des capacités des acteurs et la mise à niveau des entreprises, l'accompagnement des entreprises de transformation vers une industrialisation plus poussée, le renforcement de la coopération avec d'autres zones économiques et Institutions internationales, etc.

Axe 3 : Intégration physique et aménagement du territoire

Objectif Stratégique 7 : Bâtir un espace CEMAC intégré

Le premier objectif est de passer d'un espace communautaire relativement cloisonné à un espace communautaire intégré. Pour ce faire, quatre programmes seront mis en place.

Le programme régional d'interconnexions électriques vise d'une part à interconnecter les six Etats membres de la CEMAC entre eux afin d'optimiser la répartition de la production d'électricité et de garantir une offre suffisante dans chaque Etat, d'autre part à connecter la CEMAC avec le Nigéria afin d'y écouler les excédents de production de la zone. Pour cela, quatre lignes d'interconnexion seront mis en place : La ligne d'interconnexion Brazzaville (Congo) - Calabar (Nigéria) déjà prévue dans le cadre du PEAC. Elle permettra de relier quatre pays de la CEMAC (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun), ainsi que le vaste marché nigérian, fortement demandeur avec un déficit énergétique de l'ordre de 4 000 MW. Ce vaste marché nigérian justifie une deuxième couverture par le Nord à travers une interconnexion Cameroun-Nigéria, qui renforcera la rentabilité des deux autres interconnexions à rajouter au sein de la CEMAC : les lignes Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA.

Le programme régional de développement des infrastructures de transport vise la mise en place progressive d'une infrastructure multimodale intégrée, reliant toutes les capitales de la CEMAC, ainsi que les pôles économiques les plus dynamiques et favorisant un aménagement cohérent, coordonné et respectueux de l'environnement de

l'espace territorial de la CEMAC. Il comporte :

- Huit tronçons routiers, d'aménagement ou de bitumage, identifiés sur les grands corridors régionaux ;
- Cinq projets ferroviaires, d'aménagement ou de construction, qui vont favoriser l'exploitation des ressources minières ;
- Une spécialisation métier des grands ports de la CEMAC (Kribi, Malabo, Pointe Noire, Bangui) ;
- Trois ports secs de transbordement : N'Gaoundéré (port sec déjà existant), Bangui et Brazzaville
- Un pont rail-route Brazzaville-Kinshasa ;
- Deux sociétés de transport : une société de cabotage pour le transport de conteneurs et de produits pétroliers ; raffinés et une société régionale de transport maritime pour le transport des passagers et des marchandises en vrac ;
- Une compagnie aérienne Air CEMAC.

Le programme CEMAC numérique permettra à la CEMAC de réduire son fossé numérique. La fibre optique est aujourd'hui reconnue, en comparaison avec le satellite, comme le moyen le plus fiable et le moins onéreux pour le support des télécommunications, particulièrement l'internet haut débit et le téléphone. Le projet 'CAB' (Central Africa Backbone) permettra de relier par fibre optique le Cameroun, la RCA et le Tchad dans sa première phase, puis le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans sa seconde phase, interconnectant l'ensemble des pays de la CEMAC. L'étude environnementale et sociale a déjà été réalisée pour la phase 1 et la mise en œuvre est en cours.

Objectif Stratégique 8 : Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers agricoles.

La CEMAC dispose à la fois de sols et sous-sols riches à exploiter et d'un écosystème rare à préserver. Cet objectif stratégique vise à gérer ce paradoxe, à travers une politique volontariste et adaptée d'aménagement de l'espace, ceci autour de quatre programmes.

Le programme de système d'information géospatial de la CEMAC vise à doter la CEMAC des outils modernes de gestion de l'espace et de l'environnement. Il permet la mise en place d'un système de cartographie supranational, reposant sur des normes de géo-référencement communes à tous les acteurs (Etats membres et CEMAC). Il sera ainsi possible, à partir des mêmes fonds de cartes numérisées, de croiser des analyses pour une meilleure préservation de l'environnement, une surveillance accrue des zones stratégiques ou une gestion optimisée de l'aménagement du territoire. Cette plateforme ouvre la voie à une multiplicité d'applications et de services, relevant soit du domaine public (couverture sanitaire, prix sur les marchés locaux ...) soit du domaine privé (surveillance des zones stratégiques, carte de promotion des investissements...). Une cellule régionale de 3 à 4 experts sera mise en place au sein de la Commission de la CEMAC pour élaborer et mettre en œuvre ce projet. Afin de

faciliter la mise en œuvre, des partenariats seront recherchés avec des acteurs de rang mondial comme Google.

Le programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles vise à donner au Bassin du Congo les moyens de jouer de façon durable un rôle mondial de premier plan dans l'absorption des gaz à effet de serre (GES). Avec 39% de la surface totale de cette forêt et environ 72 millions d'ha de forêts, l'enjeu est considérable pour les Etats membres de la CEMAC. Elle pourra disposer d'un patrimoine mondial valorisé et son exploitation durable offrir aux populations une source pérenne d'alimentation, de plantes médicinales et d'emplois. Ce programme permettra notamment de distinguer les zones qui pourront être allouées à l'exploitation forestière ou agricole, aux réserves de biodiversité ou encore à l'usage des populations, renforçant l'insertion de ces derniers dans l'exploitation forestière et agricole. Il prévoit le renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD, la généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières, y compris pour les petits permis), le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt, le développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux, la valorisation à 100% du bois tropical CEMAC et le reboisement et la régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane.

Le programme régional de développement de l'habitat vise à compléter l'aménagement du territoire, à travers un mécanisme approprié de soutien au développement de l'habitat, allant du développement des filières de production de matériaux locaux de construction à la production du logement proprement dit - filières créatrices d'emplois et aussi filières motrices du développement économique local et national. Le programme comprendra notamment :

- le renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat, les pays manquant souvent de capacités tant en termes de formulation de stratégies et de politique d'habitat, que d'élaboration de projets et de mise en œuvre. (Architectes, ingénieurs, urbanistes, entreprises de construction compétentes etc..) ;
- la mise en place d'un mécanisme régional de financement de l'habitat, face aux carences notées dans le financement de l'habitat par les banques classiques ;
- la mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats publics-privés pour permettre aux Ministres en charge du secteur mais également au secteur privé d'échanger sur les politiques et stratégies communes pour promouvoir l'habitat. Un tel cadre pourrait être adossé à la conférence des Ministres Africains de l'habitat et du développement urbain (AMCHUD) ;
- La promotion de l'habitat social et la restructuration de l'habitat précaire.

Le programme de développement des pôles de compétitivité régionaux permettra de structurer l'aménagement du territoire autour de bassins économiques, bénéficiant dans leur secteur de prédilection d'une véritable dynamique d'innovation et d'investissements. Six pôles de compétitivité régionaux ont été identifiés :

Deux pôles dans l'énergie : un pôle de raffinage de produits pétroliers auquel est adossé un pôle de conditionnement de gaz domestique et industriel GPL et un pôle

GNL

- Deux pôles dans les mines et la métallurgie : un pôle Aluminium et un pôle sidérurgique de Ferro-alliages ;
- Un pôle agropastoral des savanes ;
- Un pôle de pêche et d'aquaculture.

Ce programme permettra d'affiner le montage institutionnel de ces pôles et de contribuer aux les études d'impact et de mise en place.

Axe 4 : Capital humain

Renforcer son capital humain constitue un de grands défis de la CEMAC. L'émergence n'est pas envisageable si les secteurs piliers de croissance devant la porter (en particulier l'énergie, l'économie verte et les mines et la métallurgie) ne disposent pas des ressources humaines qualifiés dont les entreprises de ces secteurs auront besoin. Or, ceci n'est pas le cas aujourd'hui et l'offre de formation supérieure actuelle disponible dans les Etat membres de la CEMAC n'y préparera pas non plus. Un renforcement structurel de cette offre de formation supérieure, et de manière générale le renforcement du capital humain de la Communauté, doivent être préparés dès maintenant pour obtenir des résultats significatifs d'ici une décennie. L'axe 4 du PER vise à accompagner les Etats membres de la CEMAC dans cette préparation à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 9 : Développer les ressources humaines.

Le renforcement de la qualification des ressources humaines de la CEMAC en vue de l'émergence économique sera atteint à travers deux programmes.

Le programme d'appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur vise à favoriser le développement dans la CEMAC de structures de formation supérieure répondant aux normes de qualité internationale et financièrement solides, en particulier dans le domaine du management et dans les grands piliers de croissance. Pour cela, la CEMAC, en s'appuyant sur l'état des lieux de l'existant en matière de formation supérieure dans les six Etats membres qui sera réalisé dans le cadre des PER volets pays, définira la situation cible souhaitée à l'horizon 2025 et une politique d'accompagnement appelée « Programmes Centres d'Excellence Régionaux (CER) » qui devra y mener. Des fusions, des partenariats publics-privés, des partenariats avec des structures de formation de renommée internationale, une meilleure imbrication entre ces centres de formation supérieure et le secteur privé régional seront sans doute nécessaires pour favoriser l'émergence de ces centres d'excellence. Le programme Centres d'Excellence Régionaux de la CEMAC vise à mettre en place des appuis pour stimuler cette dynamique, en appuyant de façon spécifique et ciblée les centres d'excellence potentiels identifiés. La fusion prévue au niveau des institutions spécialisées de formation de la CEMAC doit constituer à cet égard une expérience pilote et favoriser la mise en place au sein de la CEMAC d'un centre de formation en économie et en management de rang international, en direction aussi bien du secteur public que du secteur privé. Elle aidera

à mettre en place une politique d'excellence à l'échelle régionale et à garantir la pérennité du système ainsi mis en place, notamment en ce qui concerne le financement, en tirant des leçons des échecs du passé. Le PER fait apparaître d'énormes besoins de formation dans de nombreux secteurs (bâtiment, pétrole et produits pétroliers, électricité, télécommunications...). Or, l'enseignement supérieur des Etats membres de la CEMAC est confronté à de nombreuses difficultés et l'offre de formation dans les filières des piliers de croissance est très faible. De plus, ce type de formation dans des filières spécialisées ne peut être efficace si chaque Etat membre développe son propre système de formation de façon isolée. C'est pourquoi il est nécessaire de bâtir créer des pôles de formation qui vont abriter les centres d'excellence régionaux d'enseignement supérieur dans les filières suscitées qui auront un rayonnement régional. En plus de ces avantages, les CER pourront jouir d'une autonomie de gestion aussi bien administrative que financière mais bénéficieront de subventions de la Communauté et de l'aide des partenaires internationaux. Le « CER CEMAC » sera un label dont bénéficieront les structures de formation existantes et éligibles sur la base d'un cahier de charges, ou d'autres à créer. Ce programme pourra s'inspirer de l'expérience réussie de d'autres zones économique en la matière, l'UEMOA par exemple, notamment en ce qui concerne sa coordination, son financement, et sa mise en œuvre.

Le programme Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage a été doté les Etats membres des cadres moyens et ouvriers qualifiés que vont nécessiter le développement grâce à la mise en place du PER de secteurs tels que le BTP, l'électricité, les télécommunications, le pétrole, le gaz, l'agriculture, les industries agro-alimentaires ou la sous-traitance industrielle. Les besoins dans ces secteurs en main d'œuvre qualifiée vont considérablement augmenter dans les prochaines années. Il s'agira donc d'y combler les besoins d'enseignement technique et de formation professionnelle, afin de permettre aux entreprises de disposer des profils requis et de réduire ainsi de façon significative le chômage dans tous les Etat membres, en particulier le chômage des jeunes. Dans ce cadre, et sur la base d'une évaluation des besoins des économies de la CEMAC à l'horizon 2025 et des meilleures pratiques internationales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage dans ces filières , la CEMAC élaborera puis mettra en œuvre une politique régionale ciblée de formation professionnelle et de développement de l'apprentissage, en appui aux politiques nationales dans ce domaine.

Objectif Stratégique 10 : Renforcer les systèmes de santé

Le deuxième objectif stratégique vise à renforcer le système de santé régional à travers deux programmes.

Le programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme, fièvre Ebola, tuberculose ...) permettra à la CEMAC de renforcer la coordination entre les Etats membres et d'optimiser l'impact des moyens mis en place pour lutter contre les grandes endémies. Dans ce cadre, l'institution spécialisée de la CEMAC chargée de la lutte contre les grandes endémies, l'OCEAC, basée à Yaoundé, sera transformée en

Agence de la CEMAC dans le cadre du Programme des Réformes Institutionnelles en cours. Cette mutation institutionnelle en fera le bras opérationnel de la Commission en matière de santé publique, chargé de la mise en œuvre de ce programme. Tout en lui maintenant la souplesse opérationnelle qui lui a permis de mettre en place plusieurs partenariats internationaux (avec par exemple la banque allemande de développement KfW, l'Organisation Mondiale de la Santé ou l'Union Européenne), ce nouveau statut de l'OCEAC devrait lui permettre de renforcer la synergie opérationnelle avec la Commission et de ainsi de dynamiser et démultiplier son action.

La mise en place d'un réseau régional de soins spécialisés de haut niveau permettra une meilleure prise en charge des patients dans des domaines ciblés où il existe un véritable déficit de structures sanitaires et de ressources humaines formées dans la CEMAC, se traduisant par une prise en charge déficiente des patients ou des évacuations sanitaires coûteuses. Les domaines les plus sollicités sont notamment la cardiologie, la neurologie, les spécialités chirurgicales ou la cancérologie. Il s'agira donc de favoriser l'émergence d'un réseau régional de soins de santé spécialisés de haut niveau, d'une part en identifiant sur la base d'un cahier des charges des structures de santé de référence éligibles à un appui, soit de favoriser leur création. Ces structures pourront bénéficier de divers appuis à définir (label communautaire, subventions ponctuelles, facilitations de partenariats techniques internationaux...).

Axe 5 : Marché commun et accès aux marchés d'exportation

L'axe 5 du PER vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un marché intégré de 34 millions d'habitants, en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et en une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. L'accompagnement de cette mutation se fera à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 11 : Accélérer la mise en œuvre du marché commun

La mise en œuvre accélérée du marché commun de la CEMAC se fera à travers trois programmes.

Le programme de libéralisation du commerce intracommunautaire et de renforcement de la concurrence.

Le programme de facilitation des transports et transits vise à lever les entraves au développement du commerce intracommunautaire, à travers la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières et l'interconnexion des administrations douanières. Les barrières physiques et non physiques sur les axes routiers de la CEMAC, ainsi que les procédures douanières lentes et complexes devront progressivement cesser. Parallèlement aux modes de financement habituels avec l'appui des partenaires au développement, des modes de financement plus innovants impliquant le secteur privé devront sans doute être envisagés pour accélérer la construction des postes frontières. Ce programme de facilitation des transports et

transits s'inscrit dans la continuité et la complémentarité du programme en cours de Facilitation et Sécurisation du Transit en Afrique Centrale (Fastrac) qui prévoit l'utilisation de la géolocalisation (GPS) pour assurer la traçabilité des marchandises, la réduction des délais et la maîtrise de coûts.

Le programme de libre circulation des personnes et de droit d'établissement vise à rendre effectif l'objectif de l'Acte constitutif du 16 mars 1994 d'assurer au sein de la CEMAC une libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. La mise en place en janvier 2010 du passeport communautaire biométrique constituera une première étape dans ce sens. Par ailleurs, la liberté d'établissement devra être progressivement renforcée. Pour cela, la CEMAC coordonnera des rencontres régionales par corps de métier (architectes, médecins, pharmaciens...), chargées pour chaque corps de lui proposer les modalités requises et la feuille pour arriver au droit d'établissement dans l'ensemble de l'espace CEMAC.

Objectif Stratégique 12 : Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation

La CEMAC va promouvoir la compétitivité de ses entreprises et faciliter leur accès aux marchés d'exportation à travers deux programmes.

Le programme de renforcement de la compétitivité des filières d'exportation vise à mettre le tissu économique de la CEMAC aux standards qu'exige une compétitivité internationale dans les filières identifiées dans le PER comme les grandes filières d'exportation de la CEMAC. Il s'agit notamment de l'électricité, du bois, des hydrocarbures (raffinage pétrolier, GNL, GPL, pétrochimie, engrais), des filières métallurgiques et des produits pour le BTP (aluminium, alliages de fer et manganèse, matériaux de construction), de la filière bétail/viande, des filières agricoles de plantation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, arboriculture fruitière, sucre...) et des filières d'élevage intensif et de produits vivriers (céréales, tubercules, aviculture, aquaculture...). Chaque filière fera l'objet d'un appui spécifique visant à un renforcement des capacités des acteurs de la filière ou à une meilleure structuration de la chaîne de valeur de la filière au niveau régional. Ses appuis incluront notamment :

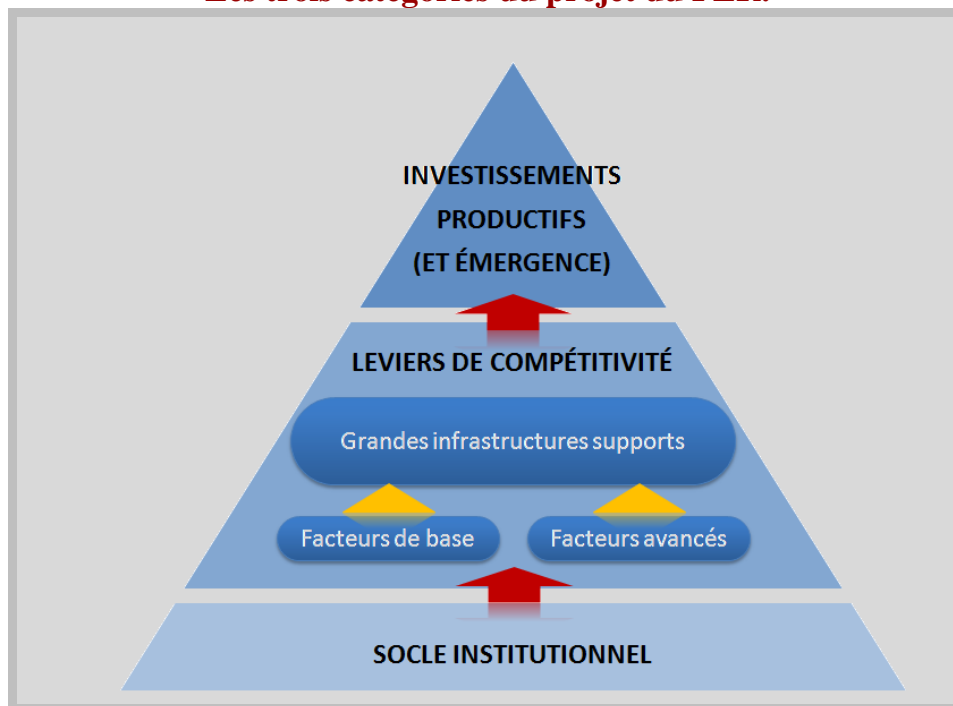
Le programme de renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux vise à adapter la diplomatie économique et commerciale de la CEMAC aux exigences de la nouvelle vision d'une CEMAC émergente. En effet, la CEMAC a désormais comme ambition de se positionner avec force dans un marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et de devenir une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. Aussi, les accords commerciaux existant et les partenariats stratégiques de la CEMAC doivent être repensés selon cette nouvelle optique. En particulier, des partenariats commerciaux étroits et multiformes devront progressivement se mettre en place entre d'une part la CEMAC, et d'autre part la RDC, l'Angola et le Nigéria. De même, les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation avec l'Europe doivent contribuer à la mise en place accélérée du P et d'une CEMAC émergente en 2025.

Enfin, une coopération active et des partenariats stratégiques ciblés devront également être mis en place pour accélérer le développement de certaines filières (la Chine pour accélérer le développement et l'émergence d'une puissance métallurgique ? l'Inde pour accélérer le développement agricole et la production d'engrais ? le Brésil et l'Europe pour accélérer le développement de l'économie forestière et d'une puissance verte ?). La CEMAC doit ainsi devenir un partenaire des Etats membres dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement.

2.2.2. Les projets intégrateurs du Cameroun pour le quinquennat 2011-2015

Trois catégories distinctes de projets apparaissent dans le PER CEMAC : le socle institutionnel, les leviers de compétitivité et les investissements productifs

Les trois catégories du projet du PER.



Le socle institutionnel représente la fondation sans laquelle rien ne pourra se faire de façon durable. Sa mise en place constitue un préalable, mais également un chantier permanent d'ajustement et de consolidation. Les programmes constitutifs de ce socle sont les quatre programmes liés à la vision partagée et le Programme 5 «Renforcement de la Gouvernance et des Capacités des Organes et Institutions Communautaires ». Bâtir le socle institutionnel revient donc pour la CEMAC à bâtir des institutions solides liées par une vision partagée.

Les leviers de compétitivité constituent les facteurs indispensables à la construction d'une économie compétitive. On y distingue trois sous groupes : les facteurs de base, les facteurs avancés et les grands projets d'infrastructures : (i) *Les facteurs de base*

représentent les éléments de mise en place d'un cadre global intégré et harmonisé, notamment l'intégration économique, le marché commun, certaines politiques sectorielles limitées aux aspects de coordination et d'harmonisation (i.e. politique commerciale commune, coopération et accords de libre échange, programme santé) et le suivi de leur mise en œuvre (programme Observatoire de l'intégration). Ils représentent les missions de base traditionnelles d'une institution d'intégration. (ii) **Les facteurs avancés** regroupent l'ensemble des infrastructures économiques de soutien à la compétitivité, qu'il s'agisse d'un cadre réglementaire sophistiqué (cadre réglementaire pour les partenariats public/privé – PPP - ou pour la transparence de la gestion des industries extractives), d'une infrastructure de soutien à haute technicité (les infrastructures qualité, le système statistique, la formation supérieure de pointe ou la formation professionnelle d'insertion, les infrastructures de facilitation de transit, les services financiers, un dispositif spécialisé de préparation et de gestion de projets) et les politiques sectorielles capitalisant sur cette infrastructure de soutien et mobilisant derrière une vision régionale forte les acteurs du secteur (politiques communes dans les secteurs soutiens à la compétitivité et politiques communes des secteurs de diversification économique). (iii) **Les grands projets d'infrastructures** (réseaux de transport, d'interconnexions électriques, de fibre optique et grands projets d'aménagement) représentent des leviers de compétitivité sophistiqués et souvent extrêmement coûteux. Ils sont de plus en plus pris en charge par le secteur privé (et non plus le budget public), dans le cadre de Partenariats Public Privé (PPP), ce qui montre la nécessité et l'importance critique de la mise en place des facteurs avancés.

Les investissements productifs regroupent les investissements dans la production et les services marchands, à vocation régionale et qui concernent avant tout le secteur privé, dès lors que le socle institutionnel et les leviers de compétitivité sont déjà en place.

PROJETS INTEGRATEURS POUR LE CAMEROUN (2011-2015)

Axes	Projets
Axe 1. Vision partagée	<p>Projet 3 : Actions de communication sur la Vision 2025 du PER CEMAC du Cameroun</p> <p>Projet 4 : Mobilisation des partenaires financiers pour le financement du PER</p>
Axe 2. Bonne Gouvernance et environnement des affaires	<p>Projet 13 : La Politique Commune de l'électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement d'infrastructures par le Fonds Emergence CEMAC • Financement de projets de production et d'interconnexion électrique par le Fonds Emergence CEMAC <p>Projet 15 : La Politique Commune des Télécommunications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet Central Africa Backbone (CAB), liaison en fibre optique reliant le Cameroun au le Tchad

	<p>Projet 22 : Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Statistiques</p>
<p>Axe 3. Infrastructures économiques et aménagement du territoire</p>	<p>Projets 27 /28 / 29/ 30 : Projets d'interconnexions électriques</p>
	<p>Projets 27: Interconnexions à 400 kv</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante : Pointe noire – Chutes de l'Impératrice sur fleuve Ngounié – Libreville – Guinée Equatoriale – Mvemlé – Douala – Calabar ; Le coût estimatif de réalisation est de 700.000 \$ le kilomètre. • Composante : Brazzaville – Ouesso – Souanké – Sangméline – Yaoundé – Douala
	<p>Projet 28: Interconnexions à 220 kv</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante : Douala – Lampanga – N'Djaména. • Composante : Bangui – Dimoli – Yaoundé et Bangui – Ouesso.
	<p>Projet 29 : Construction des barrages et centrales électriques</p> <p>Cameroun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du barrage électrique à Warack ; - Construction de la centrale hydroélectrique de Mvemlé (200 MW) ; - Aménagement de Lampanga.
	<p>Projet 30 : Electrification transfrontalière de moyenne tension :</p> <p>Gabon – Cameroun</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sud du Cameroun – Woleu-Ntem <p>Cameroun – Tchad :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Yagoua – Bongor.
	<p>Projets 31-39 : Aménagement de Tronçons routiers régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le corridor DOUALA-YAOUNDE-NDJAMENA : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ngaoundéré/Touboro(Cameroun)/Moundou (Tchad); ○ Maroua (Cameroun) / Ndjamenana (Tchad). • Sur le corridor DOUALA-YAOUNDE-BANGUI : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ngaoundéré / Garoua-Boulai (Cameroun) / Bouar (RCA). • Sur le corridor YAOUNDE-BRAZZAVILLE :

- Sangmelima (Cameroun) / Souanke / Ouesso (Congo).

- Sur les corridors DOUALA-YAOUNDE-BANGUI ET DOUALA-YAOUNDE-LIBREVILLE :

Bata (GE) / Kribi / Douala (Cameroun). Projet financé et exécuté par le Cameroun et la Guinée Equatoriale.

Projet 40 : Transport routier

Corridor Ndjamena/Moundou/Douala

- Renforcement de la route Kelo/Moundou (travaux en cours de programmation sur financement IDA)
- Moundou/Touboro/N’Gaoundéré (travaux achevés)

Corridor Ndjamena/Maroua/Douala

- Renforcement de la route Maroua (Cameroun)/ Ndjamena (Tchad)
- L’élargissement de la route Ndjamena –Ngueli et construction d’un nouveau pont de Ngueli (travaux en cours sur financement BAD).

Projet 41 : Transport ferroviaire

- Construction de la liaison N’Gaoundéré (Cameroun)/Moundou/Ndjamena (Tchad) (négociation en cours avec la République populaire de Chine) ;
- Construction de la liaison Bélabo – Garoua – Boulaiï (Cameroun) – Bangui (RCA).

Projet 42 : Projets routiers en quête de financements tant pour les études que pour les travaux.

Corridor Douala-Yaoundé-N’Djamena/Sur le corridor Douala-Yaoundé-Bangui

1. Bitumage de la route Ntui-Yoko-Tibati-Ngaoundéré
 - Lancement imminent des études sur financement de la Banque Africaine de Développement.
2. Bitumage de la route Bertoua-Batouri-Kentzou-

Berberati

- Recherche des financements en cours pour Etudes et travaux.

3. Bitumage de la route Maltan-Fotokol

- Recherche des financements en cours pour Etudes et travaux.

4. Bitumage de la route Obala-Batchenga-Bouam

- Lot 3 : Nding – Mbgaba

- Etudes disponibles ;
- Recherche financement en cours.

- Lot 4 : Mbgaba-Bouam

- Etudes disponibles
- Recherche financement en cours.

Corridor Douala-Yaoundé –Bata

1. Bitumage de la route Yaoundé-Kribi

- Lot 2 : Olama-Kribi
- Recherche financement en cours

2. Bitumage de la route Kribi-Campo

- Actualisation des Etudes en envisagée ;
- Recherche financement en cours.

3. 2^{ème} Pont sur le fleuve Ntem à la frontière Cameroun-

Guinée Equatoriale

- Mémoire d'entente signé par les deux pays sous les auspices de la CEEAC ;
- Recherche financement en cours.

Corridor Douala-Yaoundé-Brazzaville

1. Bitumage de la route Sangmélima-Ouessou

- Lot 3 : Mintom-Lele
 - Financement de la réalisation des ouvrages d'art par la BAD déjà acquis
 - Recherche financement en cours pour les travaux de bitumage.

	<ul style="list-style-type: none"> • Lot 4 : Lele-Frontière Congo <ul style="list-style-type: none"> - Recherche financement en cours <p>2. Bitumage de la route Ebolowa-Akom II-Kribi</p> <p>Ce projet est subdivisé en deux lots</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 1 : Ebolowa-Akom II <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des Etudes en cours ; - Recherche financement en cours. • Lot 2 : Akom II -Kribi <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des Etudes en cours ; - Recherche financement en cours <p>3. Bitumage de la route Bertoua-Yokadouma –Ouessou</p>
	<p>Projet 45 : Facilitations des transports et transits</p> <p>La construction de douze postes frontières équipés de pèses essieux et d'équipement informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corridor Douala-Yaoundé-Ndjamena : 2 postes frontière ; - Corridor Douala-Yaoundé-Bangui : 2 postes frontière ; - Corridor Douala-Yaoundé-Bata : 2 postes frontière ; - Corridor Douala-Yaoundé-Libreville : 1 poste frontière ; - Corridor Yaoundé-Brazzaville : 1 poste frontière.
	<p>Projet 49 : Projet Central Africa Backbone (Phase 1)</p>
	<p>Projet 51 : Plateforme Régionale Qualité Innovation de l'Agropole des savanes</p> <p>Volet 2 : Laboratoire régional de production et d'importation de vaccins</p>
	<p>Projet 52 : La Plateforme Régionale Qualité – Innovation Cultures agricoles d'exportation (Cameroun)</p>
Axe 4. Capital Humain	<p>Projet 63 : Plateforme de Services et d'Insertion (PFS) dans les grandes villes et localités</p>
	<p>Projet 64 : La Réforme et Généralisation du système LMD (Licence –</p>

	Master – Doctorat)
	Projet 65 : Centre d'Excellence Régional dans la formation Technique Supérieure (domaine à identifier)
	Projet 67 : Mise en place/Consolidation d'un réseau d'actrices économiques.
	Projet 69 : Lutte contre les Grandes Endémies-Cameroun.
Axe 5. Marché commun et Diversification économique	Projet 74 : Application des textes de l'Union Douanière
	Projet 77 : Mise en Place du passeport CEMAC et des bornes biométriques
	Projet 80 : La Politique Agricole Commune de la CEMAC <ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre agricole garantissant la sécurité alimentaire • Développer des filières agricoles d'exportation • S'orienter vers une agriculture durable plus respectueuse de l'environnement • Former et insérer dans le secteur, une génération de jeunes nouveaux agriculteurs professionnels,
	Projet 86 : Projet de maîtrise et d'économie d'eau dans les exploitations agricoles familiales
	Projet 87 : Lutte contre la désertification
	Projet 88 : Lutte contre la déforestation
	Projet 89 : Appui aux Accords de libre échange

2.2.1.2. Les projets du Cameroun pour les années 2016-2025

A sélectionner sur proposition de la Cellule nationale

Prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets est adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

4. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
5. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée

ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
6. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.